



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**
#FranceSolidaire

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

BILAN EN BRETAGNE 2022

Avril 2023

COORDINATION

Préfecture de la région Bretagne, Commissaire à la lutte contre la pauvreté

CRÉDITS PHOTOS

Les photos présentes dans ce bilan proviennent de sources différentes, mentionnées au cas par cas sur le crédit de chaque photo. Par défaut, elles proviennent du pôle communication interministérielle de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

SOMMAIRE

Éditorial	4
Préambule	5
I. La pauvreté en Bretagne	6
1. Des situations de pauvreté moins fréquentes en Bretagne	
2. Les situations de pauvreté concernant plus souvent les jeunes dans l'urbain et les personnes âgées dans le rural	
3. Une politique contractualisée avec les collectivités territoriales	
4. La participation des personnes concernées	
II. La petite enfance et l'éducation	10
1. Les actions de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté	
2. Le programme 1 000 premiers jours	
3. La cantine à 1€	
4. Les Territoires Éducatifs Ruraux (TER)	
5. Service civique et handicap	
III. La santé	13
IV. L'accompagnement, la formation et l'emploi	14
1. Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)	
2. Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)	
V. Le logement et l'hébergement	15
1. Le plan Logement d'abord	
2. Le dispositif « Un chez-soi d'abord »	
VI. L'accès aux droits sociaux	16
1. Le non-recours	
2. Exemples	
Illustration : 4^e Conférence régionale des acteurs de la stratégie de lutte contre la pauvreté, le 17 octobre 2022	19

ÉDITORIAL



Depuis 2018, la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte Contre la Pauvreté (SNPLP) apporte un cadre renouvelé aux actions de lutte contre les exclusions. Tout d'abord, avec des actions sur l'enfance, en ayant la volonté d'agir contre la reproduction de la pauvreté, car « Nul ne guérit de son enfance » comme l'a si justement dit Jean Ferrat.

Ensuite, en faisant le choix d'une contractualisation avec les collectivités territoriales pour les emmener vers une plus grande efficacité dans la conduite de leurs actions d'insertion.

La lutte contre la pauvreté s'inscrit dans le temps long. Elle doit non seulement être audacieuse mais doit aussi faire naître une ambition chez les personnes concernées. Elle commence par des petites victoires qui changent la vie. Ainsi, la mise en place du « 100% santé » sur l'optique, les aides auditives et les prothèses dentaires permet à des personnes modestes de retrouver une vie sociale moins contrainte, de gagner en autonomie ou tout simplement d'oser sourire. La « cantine à 1€ » garantit aux enfants au moins un repas équilibré par jour.

Si la situation de l'emploi s'est améliorée depuis 2018, nombre de nos concitoyens restent « sur le bord du chemin » pour des questions de mobilité, de garde d'enfants, de logement ou encore de santé. C'est à lever tous ces freins dits périphériques que la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'attelle.

Ce rapport est l'occasion pour moi de rappeler l'engagement des services de l'État, des collectivités territoriales, de Pôle Emploi, des CAF et des CPAM dans ce combat. C'est aussi le moment de saluer l'engagement des bénévoles associatifs et des travailleurs sociaux.

Emmanuel Berthier
Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine

PRÉAMBULE

Après deux années de crise sanitaire, 2022, a permis de retrouver des modalités de travail plus traditionnelles : groupes de travail, journée régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté à Saint-Brieuc, le 17 octobre, visites de terrain, etc.

L'année 2022 nous a aussi démontré, hélas, que l'inflation pouvait redevenir une réalité, notamment pour les achats alimentaires, obligeant les plus modestes à des restrictions ou à des choix moins qualitatifs. L'augmentation du prix de l'énergie a aussi mis en difficulté ceux qui ont impérativement besoin de leur véhicule pour aller travailler ou qui vivent dans des passoires thermiques.

Le gouvernement a versé des aides ponctuelles qui ont soulagé les budgets éprouvés des ménages.

L'année 2022 a mis en évidence que la transition écologique devra aussi être une transition solidaire. C'est ainsi que plusieurs sujets ont pris un relief particulier: aide alimentaire, mobilité solidaire et précarité énergétique.

Au cours de l'année, nous avons aussi progressé sur la question de la participation des personnes concernées : élaboration d'un guide méthodologique, journée sur le travail pair, expérimentation du pair-mentorat pour des jeunes sortants de l'A.S.E, etc.

Ce bilan donne des indications sur la pauvreté en Bretagne, fait le point sur la contractualisation avec les collectivités territoriales et dresse un panorama non exhaustif des actions dans chacun des cinq axes de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Laurent Alaton
Commissaire à la prévention et à la lutte
contre la pauvreté en Bretagne



I. LA PAUVRETÉ EN BRETAGNE

1. Des situations de pauvreté moins fréquentes en Bretagne

La région Bretagne est avec les Pays de la Loire celle où le taux de pauvreté de la population est le plus faible : respectivement 10,9% et 10,8%, comparé à 14,5% pour l'ensemble de la France métropolitaine. Au sein de la région, ce taux varie de 10,5% en Ile-et-Vilaine à 11,8% dans les Côtes-d'Armor, plaçant ainsi les quatre départements bretons parmi les seize départements français ayant les taux de pauvreté les plus bas.

En Bretagne, par rapport aux régions de province prises dans leur ensemble, les situations de pauvreté sont moins fréquentes quelle que soit la tranche d'âge du référent fiscal, le nombre de personnes vivant au sein des ménages, le type de ménage ou le statut d'occupation du logement.

Taux de pauvreté selon la composition du ménage suivant différentes caractéristiques (en %)			
Composition du ménage		Bretagne	France métropolitaine (hors Île-de-France)
Tranche d'âge du référent fiscal	Moins de 30 ans	19,6	23,1
	30-39 ans	12,4	16,7
	40-49 ans	12,3	16,5
	50-59 ans	11,1	14,2
	60-74 ans	6,7	9,4
	75 ans ou plus	8,3	9,2
Taille du ménage	1 personne	16,9	18,1
	2 personnes	7,3	9,3
	3 personnes	10,7	13,0
	4 personnes	8,2	11,7
	5 personnes	15,9	25,3
Type de ménage	Hommes seuls	18,6	19,3
	Femmes seules	15,6	17,2
	Couples sans enfants	4,3	6
	Couples avec enfant(s)	8,5	12,9
	Familles monoparentales	27,3	30,6
	Ménages complexe	12,4	15,6
Statut d'occupation du logement	Propriétaires	5,8	6,7
	Locataires du parc social	35,0	37,0
	Locataires du parc privé	18,7	22,2

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

2. Les situations de pauvreté concernent plus souvent les jeunes dans l'urbain et les personnes âgées dans le rural

La population en situation de pauvreté est toutefois relativement importante dans les grandes agglomérations. Une partie de cette population bénéficie d'ailleurs de mesures spécifiques dans le cadre de la politique de la ville. Les taux de pauvreté sont de 13,2% sur Brest Métropole et de 12,7 % sur Rennes Métropole et dans la communauté d'agglomération Lorient Agglomération. Ces taux de pauvreté s'élèvent même à plus de 25% parmi les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans.

Taux de pauvreté par commune		
Commune	Population	Taux de pauvreté (%)
Guingamp	7 115	28
Saint-Brieuc	44 166	21
Lorient	57 412	21
Morlaix	14 709	20
Rennes	222 485	20
Brest	138 456	18
Fougères	20 505	17
Dinan	14 682	16
Pontivy	15 092	16
Redon	9 315	16
Vannes	54 017	16
Quimper	63 473	14
Lannion	20 451	13
Saint-Malo	46 995	13

Cependant, les intercommunalités présentant les situations de pauvreté les plus fréquentes sont plutôt des territoires peu peuplés et dont la population est plus âgée. En particulier, le taux de pauvreté est supérieur à 15 % dans quatre intercommunalités du Centre Bretagne (Monts d'Arrée, Kreiz-Breizh, Roi Morvan et Haute Cornouaille). Au sein des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans, le taux de pauvreté dépasse 11 % dans ces quatre EPCI, alors qu'il se situe à 6,7 % dans l'ensemble de la région. Par ailleurs, plus de 12 % des personnes propriétaires y ont un niveau de vie sous le seuil de pauvreté, alors que ce taux est de 5,8 % au niveau régional.

En Bretagne, la composition du revenu disponible des ménages diffère de celle observée au niveau national. La part des revenus d'activité est de 68,4 % dans la région, comparé à 73,6 % en France métropolitaine. Celle des prestations sociales est également plus faible en Bretagne, en écho à des situations de pauvreté moins fréquentes. Inversement, la part des pensions, retraites et rentes y est plus élevée (33 % contre 28,4 %), en lien avec une population bretonne plus âgée.

3. Une politique contractualisée avec les collectivités territoriales

La Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte Contre la Pauvreté a prévu dès 2019 la conclusion de Conventions d'Appui à la Lutte contre la pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) avec les départements ainsi qu'une contractualisation avec les conseils métropolitains et régionaux volontaires à partir de 2020. L'instruction relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi du 31 janvier 2023 prévoit la prolongation d'un an supplémentaire des conventions départementales et métropolitaines.

Les conventions avec les conseils départementaux ont pour objectifs :

- La réduction des délais d'orientation des bénéficiaires du RSA à 30 jours à compter de la date d'ouverture des droits au RSA ;
- La baisse des délais d'entrée en accompagnement à deux semaines à compter de la date d'orientation ;
- La signature du contrat d'engagement réciproque dans un délai d'un mois à compter de la date d'orientation comme mentionné à l'article L. 262-35 du code de l'action sociale et des familles ;
- Le doublement du nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global.

Les conventions avec les métropoles et les régions visent à co-financer des actions de lutte contre la pauvreté particulièrement adaptées au contexte local. Ainsi la convention avec Rennes Métropole est axée sur la jeunesse et celle avec la Région Bretagne sur l'aide alimentaire, la lutte contre le mal logement et l'accès à la culture.

	Crédits 2022
DÉPARTEMENTS	
Côtes-d'Armor	609 839€
Finistère	1 538 682€
Ille-et-Vilaine	1 459 218€
MÉTROPOLES	
Brest Métropole	200 000€
Rennes Métropole	302 000€
Conseil régional de Bretagne	200 000€
TOTAL	4 307 739€

Un nouveau *Pacte des solidarités* prolonge la stratégie pauvreté pour le quinquennat actuel. Ce pacte engageant l'ensemble des parties prenantes nationales sera décliné au niveau départemental par un nouveau cadre de contractualisation avec les collectivités territoriales, homogène et englobant de l'action collective au service des plus fragiles. Ces *Pactes locaux de solidarités* seront déployés à partir du 1^{er} janvier 2024. Ils devront s'articuler étroitement avec la mise en place de France Travail dans le champ de l'insertion.

FOCUS

Le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté

63 projets ont été soutenus, par les crédits d'innovation sociale, pour un total de 2 146 000€, se répartissant ainsi :

- Interdépartementaux: 21 projets / 781 000€
- Côtes d'Armor : 6 projets / 212 000€
- Finistère : 11 projets / 303 000€
- Ille-et-Vilaine : 13 projets / 498 000€
- Morbihan : 12 projets / 352 000€

4. La participation des personnes concernées

La SNPLP indique que la contribution des personnes concernées à l'élaboration et à la conduite des politiques de solidarité est indispensable pour gagner en efficacité. Il s'agit d'une manière de travailler qu'il faudrait rendre systématique. Pour autant, la participation des personnes concernées soulève des questions spécifiques comme la prise en charge des frais de transports, de la restauration, la reconnaissance monétaire ou symbolique de leur engagement. Elle pose aussi des questions de méthode pour permettre une prise de parole construite dans un cadre ordinaire de concertation comme une réunion et pour éviter le décrochage. Des techniques alternatives existent ou sont à inventer (conférence inversée, groupe miroir, enregistrement préalable...) pour donner davantage corps à l'ambition de la participation des personnes concernées.

Guide de la participation

Le guide *Valorisons la participation citoyenne* contient : une charte sur la participation, qui pose l'état d'esprit dans lequel ce travail a été fait ; des éléments de méthode pour mettre en place la participation ; et la collecte de bonnes pratiques en matière de prise en charge des frais de la participation, et de valorisation de la participation. Ce guide s'adresse à des élus, des habitants, des employés de services financiers, de services juridiques, des fonctionnaires, des travailleurs sociaux, des chargés de mission, des cadres, des bénévoles associatifs et à toutes personnes qui pourraient être concernées par l'organisation matérielle et logistique de la participation.

Il a été élaboré par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Bretagne, avec le soutien du Ti Lab de Bretagne, en collaboration avec des acteurs variés de Bretagne et d'ailleurs : citoyens concernés, agents publics, bénévoles et professionnels associatifs, qui ont mis en commun leurs savoirs et expériences.



©Fédération des acteurs de la solidarité

Le travail pair

Le travail pair se traduit par la rémunération d'une activité d'accompagnement fondée sur des savoirs issus des expériences de vie des personnes. Sa philosophie repose sur l'ambition d'un accompagnement co-construit avec la personne précaire, dans le respect de son projet de vie.

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a organisé un événement régional autour du Travail Pair, le 18 mars 2022 à Saint-Brieuc, qui avait pour but de faire découvrir, de sensibiliser et de promouvoir les enjeux du Travail Pair aux acteurs professionnels de l'accompagnement, aux bénévoles et au grand public de manière générale. La matinée a été consacrée à des temps d'échanges avec les principaux acteurs qui œuvrent au développement du Travail Pair à l'échelle de la région. L'après-midi a laissé la place à des témoignages de travailleurs pairs qui ont présenté par leur parcours de vie toute la singularité et la force de l'accompagnement par les pairs.

La Cloche

Paroles Vagab'Ondes est une antenne radio de La Cloche Bretagne. Les personnes concernées préparent les sujets et les questions en amont lors de réunions de concertation, avec une personne de l'équipe *La Cloche*. Le groupe mobilise les participants qui prendront la parole lors d'une émission diffusée en direct sur R22. Les personnes concernées sont formées et accompagnées à la technique et au son par des professionnels.



©Association La Cloche

II. PETITE ENFANCE ET ÉDUCATION

1. Les actions de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

En Bretagne, comme ailleurs, la proportion de jeunes vivant sous le seuil de pauvreté est supérieure à celle de la population générale. De même, les enfants et notamment ceux qui vivent dans une famille monoparentale ont un risque plus important de pauvreté.

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté œuvre pour :

- Développer les modes d'accueil de la petite enfance, notamment en réservant des places pour des parents en recherche active d'emploi (places AVIP) ou qui ont des horaires atypiques.
- Renforcer la formation continue des professionnels de la petite enfance accueillant des enfants de moins de trois ans issus de familles défavorisées, ou en risque de vulnérabilité. Le plan de formation concerne aussi bien les professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes à domicile, etc.) que ceux de l'accueil collectif exerçant au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE). En Bretagne, 8 actions de formation ont été programmées.

2. Le programme 1 000 premiers jours

Ses actions concourent au programme des **1 000 premiers jours** (du 4^e mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant) qui constitue le socle d'une politique de justice sociale s'attaquant aux inégalités qui apparaissent lors des stades précoces du développement de l'enfant.



IOS



Android



L'application 1 000 premiers jours

Conçue pour vous guider à chaque étape, elle permet d'accéder à la bonne information au bon moment. Chacun peut y trouver des informations adaptées à sa situation, du projet de parentalité jusqu'aux 2 ans de son enfant.

Vous y trouvez des informations actualisées et fiables, en accord avec les dernières connaissances scientifiques.

Scannez ce code avec votre téléphone pour accéder à un lien de téléchargement et profiter de ces fonctionnalités.

3. La cantine à 1€

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'État soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

À cette fin, il verse une aide financière de trois euros par repas servi au tarif maximal d'un euro, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à un euro et une supérieure à un euro. Le tarif inférieur ou égal à un euro est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€.

Les collectivités volontaires sont désormais 267 en Bretagne.

- 84 dans les Côtes-d'Armor
- 64 dans le Finistère
- 77 en Ille-et-Vilaine
- 42 dans le Morbihan

La progression continue puisqu'en 2022, 77 nouvelles communes ont adhéré (+ 40%) à ce dispositif.

4. Les Territoires Éducatifs Ruraux (TER)

La démarche part du constat suivant : les enfants des écoles rurales réussissent aussi bien voire mieux leur scolarité primaire que les enfants des zones urbaines. Mais ils sont moins nombreux à poursuivre des études supérieures en particulier dans les filières d'excellence. Le TER est une alliance entre les établissements d'un secteur (un collège et les écoles autour) et les collectivités locales pour permettre aux enfants de gagner en ambition.

Trois territoires existent en Ille-et-Vilaine, Dol-de-Bretagne, Val d'Anast et Guipry-Messac

L'Orchestre DEMOS

L'Orchestre DEMOS (Dispositif Éducation Musicale et Orchestrale à Vocation Sociale) est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles.

Depuis 2010, DEMOS s'attache à favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Le dispositif doit sa réussite notamment à un encadrement éducatif adapté, à la coopération entre acteurs de la culture et acteurs du champ social, au développement d'une pédagogie collective spécifique et à la formation continue des intervenants.

Les crédits de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ont soutenu le projet d'orchestre DEMOS de Brest.



©Conservatoire à rayonnement régional de Brest Métropole

La Dotation d'Action Territoriale (DAT) de la fondation Break Poverty

C'est une démarche qui vise à mobiliser les entreprises aux côtés des collectivités locales et des associations pour lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Sur un territoire, ce sont les entreprises qui financent les actions (petite enfance, décrochage scolaire et accès au premier emploi). Il s'agit de mécénat. La démarche est cadrée et officiellement validée dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

En Bretagne, elle est déployée à Lorient et le sera à Rennes à partir de 2023.

Le projet de pair-mentorat PROSPAIRS

Ce projet a pour objectif d'expérimenter et professionnaliser le pair-mentorat comme levier de l'autodétermination des jeunes ayant un parcours en protection de l'enfance. Les jeunes sont accompagnés (accès aux droits, au logement, à la santé, à la culture et aux loisirs, au budget, etc.) dans leurs premiers pas vers l'autonomie par un jeune adulte qui a connu le même cheminement et a pu en retirer des enseignements.

Le mentorat étant une relation à double-sens (équilibrée et réciproque), cette expérience constitue pour le mentor une expérience enrichissante personnellement mais aussi professionnellement.

Il vise à développer le pouvoir d'agir des jeunes avec une expérience dans la protection de l'enfance :

- Construire un réseau d'entraide entre les jeunes à travers les principes de la pairaidance et du mentorat
- Impacter les politiques publiques
- Valoriser les pratiques d'accompagnement sur l'autonomie des jeunes à la sortie des dispositifs



©CREAI

5. Service civique et handicap

L'association *Unis-cité* propose à des jeunes en situation de handicap de s'engager sur une mission de service civique qu'elles et ils construisent sur mesure, autour d'un projet citoyen qui leur tient à cœur. En agissant notamment auprès de ceux qui en ont besoin, pendant 6 à 12 mois, les jeunes vivent leur citoyenneté de manière active.

À la rencontre des acteurs du territoire, auprès d'autres volontaires engagés en service civique, sur des chantiers et dans les quartiers : l'engagement citoyen devient pour elles et eux un levier d'insertion et un tremplin socioprofessionnel.

Le service civique permet donc de développer des compétences transversales. Il s'agit d'une expérience qui constitue une véritable opportunité pour les jeunes qui s'engagent.



©Unis-Cité

III. SANTÉ

Les publics précaires présentent un risque accru de pathologies lourdes, psychiatriques, cardio vasculaires ou encore de diabète : l'espérance de vie des personnes ayant vécu à la rue à un moment de leur vie est ainsi réduite d'au moins 10 ans. Ces personnes souffrent deux fois plus que le reste de la population de troubles psychiques et/ou addictologiques.

La prise en charge financière des soins a été améliorée. La prise en charge à 100% par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé d'un panier de soins dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie a été effective dès la fin de l'année 2020.

En 2022, sur la région, 34 % des appareils auditifs, 61 % des prothèses dentaires et 11% des lunettes ont été acquis grâce au « 100% santé »

Des nouveaux services destinés aux personnes les plus précaires :

- Création de 4 équipes mobiles santé précarité (EMSP) à Saint-Brieuc, Brest, Rennes et Pontivy ;
- Création d'une Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP) en Pays de Cornouaille (Fondation Massé Trévidy) ;
- Création d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé – Dentaire (PASS dentaire) dans les centres hospitaliers de Saint-Malo, Vannes, Lorient et Rennes.

Au-delà du renforcement des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge, il est devenu primordial pour lutter efficacement et rapidement contre les inégalités de santé dans chaque territoire, d'améliorer la coordination entre les acteurs du champ sanitaire et social. Pour cela, un **cadre de gouvernance renforcé a été mis en place dans chaque agence régionale de santé autour de la question des inégalités de santé**, permettant une vision partagée des besoins entre les acteurs institutionnels, les représentants associatifs, les élus et les experts.

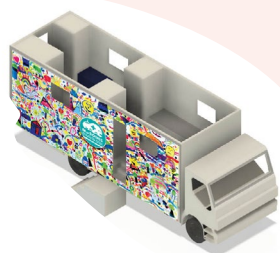
Les Fonds d'Intervention Régionaux des Agences Régionales de Santé ont également été abondés pour engager des démarches de réduction des inégalités de santé, sur la base des diagnostics territoriaux élaborés dans le cadre de ces instances de gouvernance stratégique.

FOCUS

Le MarSOINS

Le projet *MarSOINS* est un dispositif mobile de prévention et de promotion de la santé. Il propose notamment des dépistages (auditifs, dentaires et optiques) individuels, gratuits et ouverts à tous dans des zones rurales dans le Finistère- Nord et sur la Presqu'île de Crozon.

Ce camion parcourt les territoires afin d'apporter la santé en complément de l'offre locale et ainsi « aller vers ».



IV. ACCOMPAGNEMENT, FORMATION ET EMPLOI

La Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté a fait de l'accès à l'emploi l'un de ses axes structurants de déploiement. Les conventions État-Département, c'est-à-dire les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) ont ciblé en priorité l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) avec un double objectif :

- accélérer leur entrée dans un parcours d'insertion d'une part
- renforcer l'accompagnement vers l'emploi à travers le dispositif de garantie d'activité

La démarche du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) cible des publics rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, autour de plusieurs axes :

- l'entrée en parcours
- le suivi de parcours
- le décrochage
- l'accessibilité des offres de solutions d'accompagnement.

L'expérimentation en Bretagne a pris fin au 31 décembre 2022. Ses enseignements servent à la construction du chantier France Travail dont la mise en place est prévue au 1^{er} janvier 2024. Dès 2023, des expérimentations sont engagées dans 19 départements volontaires (dont l'Ille-et-Vilaine) afin de tester de nouvelles modalités d'accompagnement renforcé des allocataires du RSA.

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté vise aussi à lever les freins périphériques à la reprise d'emploi dont la mobilité.

1. Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Mis en place du contrat d'engagement jeune (CEJ) qui propose aux jeunes éloignés de l'emploi un accompagnement intensif en vue de leur insertion durable dans l'emploi.

Pour faciliter l'accès à ce nouvel accompagnement aux jeunes très en rupture, susceptibles d'en être exclus ou de rester en marge de l'offre existante en raison des difficultés multiples auxquelles ils sont confrontés, un volet spécifique est mis en place. Il est porté par 7 consortiums d'associations qui détiennent des savoir-faire en matière, de repérage et d'accompagnement des jeunes ainsi que d'accès à la santé, au logement et à la mobilité.

2. Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

Mise en place de l'expérimentation *Territoire zéro chômeur de longue durée*. Après Pipriac-Saint-Ganton, d'autres territoires s'engagent dans ce projet, Rennes (Le Blosne), Vannes (Minimur) et Le Centre-Ouest Bretagne

FOCUS

La mobilité solidaire

L'association *Mob'In Bretagne*, créée en décembre 2021, fédère 14 structures porteuses de solutions de mobilité inclusive sur l'ensemble de la région Bretagne.

Le 9 décembre 2022, *Mob'In Bretagne* a organisé une journée régionale « la mobilité inclusive et solidaire, solution d'accès à l'emploi » dans un centre social à Brest. L'occasion pour les nombreux acteurs présents d'échanger autour d'un village mobilité, de tables-rondes, d'ateliers collaboratifs et de présentations d'outils.



©Association Don Bosco

V. LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

1. Le plan *Logement d'abord*

Mise en œuvre du plan Logement d'abord qui prévoit notamment la fin de la gestion « au thermomètre » des capacités d'hébergement.

Le programme *Un logement d'abord* a permis d'augmenter le relogement dans le parc social des personnes en hébergement généraliste ou sans abri. Il a également permis d'augmenter les places en pension de famille et de développer l'intermédiation locative.

Sur les territoires de mise en œuvre accélérée (Quimper, Loudéac, Lorient et Rennes), la coordination des acteurs donne des résultats positifs.

2. Le dispositif *Un chez-soi d'abord*

Le dispositif *Un chez-soi d'abord* vise l'accès au logement de personnes sans-abri qui souffrent de troubles psychiques sévères en leur apportant un accompagnement renforcé. Son maillage a été amplifié en 2021 en renforçant son essaimage sur les villes moyennes et en zone rurale comme en centre Bretagne.



©Association Saint-Benoît Labbre

Le projet : *Le Rado*

Le projet expérimental *Le Rado*, géré par l'Association Saint-Benoît Labbre de Rennes, propose 20 places d'accueil dans deux maisons pour des *grands marginaux*. Il développe l'attractivité d'un accompagnement à la fois collectif et individualisé en site communautaire. Il permet l'accueil de personnes « telles qu'elles sont », y compris sans projet, et leur offre une pause sécurisante, réduisant les risques

attachés à leur mode de vie et, quand il y a lieu, à leurs addictions. Parmi les initiatives, les habitants sont invités à participer à la conception et la construction d'habitat légers.

Interventions solidaires contre le mal logement en Centre-Ouest Bretagne

Sur le territoire le plus pauvre de Bretagne : la mise en œuvre, avec l'appui d'un réseau de partenaires, de chantiers d'amélioration de l'habitat des ménages précaires et isolés, par des interventions professionnelles, adaptées, participatives et solidaires. Les actions menées sont diverses : travaux d'urgences, sécurisations électriques, isolation, dépannages, mise en sécurité, etc.



©Association Les Compagnons Bâtisseurs

Avec l'habitant, premier acteur du projet, l'enjeu est double : sortir du mal-logement et favoriser la mise en mouvement des habitants, l'accès aux droits, dans un logement rénové où l'on peut de nouveau « habiter » et « accueillir ».

En cours de la période 2021-2022 sur 5 EPCI : 123 sollicitations, 147 visites à domicile, 47 chantiers, 40 partenaires en groupe projet fin 2022.

VI. ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

1. Le non-recours

La première conséquence de la complexité de notre système de protection sociale est un taux de non-recours élevé. Des initiatives destinées aux publics les plus précarisés ont été complétées par plusieurs démarches de simplification au cours du quinquennat précédent : l'accès simplifié puis automatique à la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, la *contemporanéisation*¹ des APL, le développement d'initiatives de pré-remplissage des formulaires ou encore les projets de datamining² de la CNAF.

Malgré ces initiatives, le niveau de non-recours reste élevé, particulièrement pour les populations les plus vulnérables :

- En moyenne un tiers des foyers éligibles ne recourent pas au RSA chaque trimestre, et un cinquième de façon durable³,
- Les personnes marginalisées renoncent souvent à plusieurs droits,
- Un tiers des bénéficiaires potentiels n'a pas recours au minimum vieillesse⁴.

Au-delà de l'important effet d'appauvrissement direct des ménages, ce non-recours affaiblit l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion :

Le non-recours augmente le coût social et économique de la pauvreté sur le long terme et il amoindrit l'efficacité des politiques publiques. Cet amoindrissement est dû à une moindre connaissance par les pouvoirs publics des personnes concernées et d'une difficulté consécutive à adapter les dispositifs censés les accompagner.

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, de nombreuses actions sont menées selon les principes suivants :

- Une méthode partenariale accrue
- Le développement des démarches « d'aller-vers »
- La formation des aidants et des usagers aux outils numériques.
- Le renforcement de la détection et de l'accompagnement face aux situations de précarité, dont la précarité énergétique

2. Exemples

Un accueil inconditionnel à moins de 30 minutes de transport : Chaque conseil départemental s'est engagé à mettre en place un accueil social inconditionnel à moins de 30 minutes de transport. Cet accueil de proximité peut être assuré par les services sociaux du département, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les maisons de service au public, les espaces France Services, les points d'information médiation multi-service (PIMMS), des associations, etc.

1 La « contemporanéisation » vise à rapprocher la date de création d'un droit avec sa date de mise en paiement

2 Le « data-mining » est un procédé qui consiste à construire des modèles prédictifs de comportements, à partir de l'observation d'un grand nombre de données. Il peut être utilisé pour effectuer un premier ciblage des dossiers d'allocationnaires avec des anomalies mais aussi de détecter les non-recours.

3 Dossier n°92 de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats ».

4 Étude de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) en 2019.

Les Points Conseils Budgétaires (PCB) facilitent l'accès au droit des ménages en situation de fragilité financière dans le cadre d'un accompagnement budgétaire gratuit et inconditionnel. Ils sont au nombre de 22, répartis sur les quatre départements.

L'accès aux droits sociaux ne se limite pas aux prestations en argent. C'est aussi l'accès à l'alimentation, à la culture, aux loisirs et au respect de la dignité humaine.



©Fédération des centres sociaux

Fulenn (Fédération des Centres Sociaux)

Fulenn, l'étincelle des possibles, est une équipe de « facilitatrices » qui accompagne les acteurs ressources des territoires bretons dans le montage de leurs projets autour de l'animation de la vie sociale !

Fulenn, c'est aussi une caravane itinérante qui part à la rencontre des habitants, qui fait du lien entre les acteurs, qui donne un coup de pouce au territoire, en s'appuyant sur des pratiques « d'aller-vers. »

L'aide alimentaire

L'État, le Conseil régional de Bretagne et les principaux réseaux de distribution de l'aide alimentaire (Banque Alimentaire, Restos du Coeur, Croix-Rouge et Secours populaire) ainsi que l'Association Bretonne des Entreprises Agro-alimentaires ont signé un protocole de coopération sur l'aide alimentaire en Bretagne.

L'État et le Conseil régional ont apporté en 2022, des subventions de 200 000 € en fonctionnement et de 200 000 € en investissement.

Le véhicule des restos du cœur permet d'apporter de l'aide alimentaire dans les communes les moins peuplées mais où les besoins existent pourtant.



©Association Les Restos du Cœur

L'accès à la culture : Le Rance n'est pas un fleuve

Le Rance n'est pas un fleuve est une aventure théâtrale qui a réuni 12 comédiens « inaccoutumés », rencontrés « dans les marges », sur un texte du poète breton Yvon Le Men.

Photo : L'ensemble de l'équipe du « Le Rance n'est pas un fleuve – les épiphaniques » de la compagnie Kali&Co en mars 2022 à l'issue d'une représentation au Théâtre National de Bretagne (TNB)



©Richard Louvet



©Association Les bulles Solidaires

L'accès aux produits d'hygiène

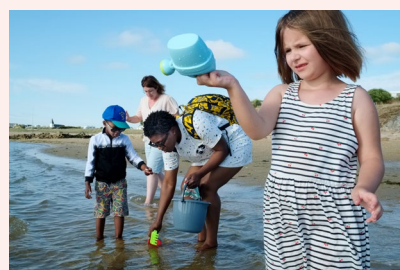
L'association *Les bulles Solidaires* collecte et distribue aux personnes en précarité, des produits d'hygiène lors de maraudes. Elle propose aussi aux personnes de prendre une douche dans un mobile aménagé, appelé « la bulle mobile ».

L'accès aux vacances

En 2022, *Vacances et Familles* a accompagné plus de 300 familles Bretonnes sur la réalisation d'un projet vacances.

230 d'entre elles ont concrétisé leur projet par un départ effectif en vacances à l'été ou l'automne, pour le plus grand bonheur des 560 enfants qui composent ces familles.

L'engagement de terrain des équipes bénévoles et des salariés, ainsi que les partenariats avec les acteurs sociaux des territoires contribue largement au recul du non-recours aux droits en matière de vacances. Ce temps est précieux et a permis à ces familles de souffler, de resserrer les liens familiaux, de s'ouvrir à des environnements différents et à d'autres possibles.



©Association Vacances Familles

Contact presse :
pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

www.lutte-pauvrete.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*